

## **Note d'information FCO – GDS France et DGAI– 05/10/2018**

Une nouvelle instruction est parue ce jour relative aux mesures de surveillance et de notification des suspicions et des foyers de FCO-4 et 8, que vous trouverez ci joint. Les orientations principales en sont les suivantes :

### **Concernant les modalités de surveillance :**

- il est important de pouvoir suivre de manière rapprochée, au niveau des DDPP, la surveillance clinique (notamment vis-à-vis du sérotype 4) ainsi que les résultats PCR de groupe non négatifs en LDA et négatifs vis-à-vis de la FCO-4 et 8 (pouvant signer l'apparition d'un nouveau sérotype, voir le cas en Haute-Savoie en novembre 2017).

- une surveillance programmée doit par ailleurs être mise en place d'ici fin d'année dans le cadre du maintien du statut indemne du territoire vis-à-vis de sérotypes exotiques – en valorisant les dépistages réalisés dans le cadre de la prophylaxie bovine.

**Les zones saisonnièrement indemnes ne seront pas mises en place cet hiver.** En effet, au vu des résultats des années précédentes, des difficultés de mise en œuvre et d'harmonisation entre régions, la probabilité de pouvoir établir une ou plusieurs zones stabilisées pour une période donnée est extrêmement faible. Par ailleurs, la disponibilité des vaccins permet d'anticiper le départ des animaux et le récent accord avec l'Italie ne limite plus le départ des veaux sous réserve de résultat PCR favorable aux périodes d'inactivité vectorielle des ZSI.

### **Concernant les conditions de notification des suspicions et des foyers :**

Compte tenu de la situation sanitaire vis-à-vis de la FCO sur le territoire, enzootique vis-à-vis des sérotypes 4 et 8, les modalités de suivi de la situation sanitaire et de notification sont désormais les suivantes :

- **en cas de suspicion ou foyer identifié dans le cadre de la surveillance officielle (suspicion clinique ou surveillance programmée), information de la DGAI (MUS).** Les foyers détectés dans ce cadre continuent d'être notifiés sur un rythme hebdomadaire auprès de la Commission européenne et à l'OIE.

Ainsi, entre le 1er juin 2018 (date définie comme correspondant à la reprise d'activité vectorielle) et le 15 septembre, quatorze foyers cliniques ont été confirmés. Parmi ces quatorze foyers, treize concernaient le sérotype 8 (11 foyers bovins et 2 foyers ovins) et un foyer concernait une co-infection par les sérotypes 4 et 8 (foyer bovin).

- **pour les autres suspicions ou foyers, détectés dans le cadre des mouvements, il n'est plus demandé aux DDPP de transmettre ces informations à la DGAI (MUS).** Le suivi de ces résultats se fera au travers de SIGAL. A ce titre, une vigilance particulière doit être apportée à la transmission des données de chacun des laboratoires agréés vers SIGAL. Les foyers détectés dans ce cadre seront désormais notifiés sur un rythme semestriel auprès de la Commission européenne et à l'OIE.

Pour finir, au 27 septembre, les stocks de vaccins chez Serviphar étaient les suivants :

### STOCK AU 27/09/2018

DESIGNATION VACCIN	LABORATOIRE	TOTAL	QUANTITE	LOT	PEREMPTION	DOSES OVINES
<b>PRIMUM BLUETONGUE 5 1-8 ONE SHOT 50 mL</b>	<b>CAUIER</b>	<b>41895</b>	<b>4150</b>	<b>1607205501</b>	<b>31/10/2018</b>	<b>1 047 375</b>
			4735	1608069501	30/11/2018	
			4703	1608070501	30/11/2018	
			4635	1608101501	30/11/2018	
			4716	1609029501	31/12/2018	
			1774	1609139501	31/12/2018	
			3013	1609139502	31/12/2018	
			4737	1609140501	31/12/2018	
			4706	1609141501	31/12/2018	
			4726	1609142501	31/12/2018	
<b>PRIMUM BLUETONGUE 5 1-8 ONE SHOT 250 mL</b>	<b>CAUIER</b>	<b>2371</b>	<b>526</b>	<b>1609146501</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>296 375</b>
			915	1610012501	31/01/2019	
			930	1701098501	31/01/2019	
<b>BTVPUR BTV4 100 DOSES 100 ml</b>	<b>MERIAL</b>	<b>3097</b>	<b>3082</b>	<b>L452421</b>	<b>03/06/2019</b>	<b>309 700</b>
			15	L452878	03/06/2019	